

## POLITIQUE ■ Une lettre ouverte adressée hier au maire-président de l'Auxerrois suite à sa condamnation

# La gauche demande à Crescent Marault de démissionner

« Nous vous demandons instamment de prendre vos responsabilités en démissionnant de vos mandats de maire et de président de la Communauté de l'Auxerrois », indiquent les auteurs d'une missive datée de ce 3 février et adressée à Crescent Marault (LR).

« Votre position décrédibilise la fonction aux yeux de l'opinion publique et atteint tous les élus », écrivent-ils dans cette lettre ouverte envoyée à la presse. Ses cinq co-signataires repré-

sentent la gauche locale et ses principales composantes.

« Nous avons eu un choc quand nous avons appris sa condamnation », explique Denis Martin. « Et surtout un second choc en apprenant qu'il ne démissionnerait pas », reprend le coordinateur de cette initiative, faisant référence à Crescent Marault (LR), reconnu coupable le 14 décembre de « prise illégale d'intérêt » dans un marché public au cours de son précédent mandat de maire à Saint-Georges-sur-Baulche.

Cette démarche, qui fait suite à une réunion organisée le 27 janvier, se veut politique. « Nous avons sollicité les partis, en se limitant au champ de la gauche, pour qu'ils s'emparent de l'affaire », indique celui qui préside la jeune association Auxerre écologie solidarités.

### Pas de réaction de l'intéressé

Contacté par SMS hier, Crescent Marault se dit « au courant » de cette lettre ouverte, mais ne souhaite pas réagir. En fin d'année,

dans la foulée de sa condamnation, le chef de l'exécutif auxerrois faisait savoir par la voix de son avocat qu'il comptait rester « pleinement mobilisé », malgré déjà une première demande de démission des élus de l'opposition.

Pourquoi cette lettre ouverte, plus d'un mois et demi après les faits ? Denis Martin met en avant des retards pris en raison des fêtes de fin d'année et du Covid. Et aussi un temps d'attente pour laisser passer une autre affaire : celle concernant la conseillère municipale Farah

Ziani, soupçonnée « d'abus de confiance » dans le cadre d'une transaction immobilière.

Denis Martin assure ne pas écarter l'idée d'une démarche similaire en cas de condamnation de l'élue d'opposition, présumée innocente. Tout en botant en touche en attendant : « C'est aux membres de son groupe de régler cette partie. » ■

Julien Pépinot

🔴 **Les signataires.** Yves Le Goff (pour EELV), Christophe Gentoz (LFI), Alain Raymond (PCF), Isabelle Poifol-Ferreira (PRG), Mani Combefort (PS).